

Règlement officiel – Mérites Sportifs Sport Grand Chasseral 2026

Art. 1 – But de la manifestation

- Récompenser les performances sportives remarquables pour la saison 2025-2026.
- Valoriser les athlètes, équipes et acteurs du sport du Grand Chasseral.
- Renforcer la visibilité de l'association Sport Grand Chasseral.
- Créer un événement annuel fédérateur autour du sport régional.

Art. 2 – Date et lieu

La remise des Mérites Sportifs a lieu chaque année au cours du dernier trimestre, à une date déterminée par le comité d'organisation.

Le lieu de la manifestation est fixé annuellement par le comité, en fonction des disponibilités et des objectifs de l'événement.

Art. 3 – Conditions d'éligibilité

Est éligible toute personne ou équipe :

- Résidant dans la région du Grand Chasseral ;
- Affiliée à un club de la région ;
- Ayant un lien significatif avec le Grand Chasseral.

Le comité d'organisation statue sur les cas particuliers.

Art. 4 – Période de référence

Les performances prises en compte doivent avoir eu lieu entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026.

Art. 5 – Modalités de candidature

Les candidatures doivent être déposées au moyen du formulaire officiel mis à disposition par l'association Sport Grand Chasseral.

Art. 6 – Critères de sélection

- Les athlètes classés dans les trois premiers d'un championnat suisse officiel.
- Les athlètes ayant représenté la Suisse lors d'un championnat international.
- Toute performance jugée exceptionnelle par le comité d'organisation.

Art. 7 – Validation des candidatures

Le comité d'organisation examinera les candidatures à la mi-octobre 2026. Les nominés seront informés d'ici à la fin du mois d'octobre 2026 et devront confirmer leur présence (ou signaler leur absence), ainsi que le nombre d'accompagnant·e-s, dans le délai fixé par le comité d'organisation.

Art. 8 – Catégories récompensées

1. Élite Hommes
2. Élite Femmes
3. Espoirs Hommes (U20)
4. Espoirs Femmes (U20)
5. Para sport
6. Équipes
7. Équipes Espoirs
8. Prix Coup de Cœur

Art. 9 – Prix

Chaque lauréat d'une des huit catégories reçoit une récompense de 500 CHF (en cash), soit un total de 4'000 CHF de prix attribués.

Art. 10 – Sélection des lauréats

Le comité d'organisation sélectionne jusqu'à cinq nominés par catégorie.

Le vainqueur de chaque catégorie est désigné selon un système de vote combiné :

- 50 % du résultat est déterminé par un jury composé de cinq membres, qui vote avant la cérémonie selon les critères définis par le comité d'organisation.
- 50 % du résultat est déterminé par le vote du public, organisé lors de la soirée des Mérites sportifs.

En cas d'égalité, la décision du jury est prépondérante.

Art. 11 – Déroulement de la soirée (sous réserve de modifications)

- Accueil et discours d'ouverture.
- Présentation des nominés dans les catégories Espoirs Hommes et Espoirs Femmes, suivie du vote.
- Animation.
- Présentation des nominés dans les catégories Para sport, Équipes et Équipes Espoirs, suivie du vote.
- Animation.
- Présentation des nominés dans les catégories Élite Hommes et Élite Femmes, suivie du vote.
- Discours de clôture, remise du Prix Coup de Cœur et distribution des totems.
- Animation.
- Apéritif dînatoire.

Art. 12 – Dispositions finales

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps afin de garantir le bon déroulement de l'événement.